

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 27 OCTOBRE 2011

Nombre conseillers en exercice	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	20 octobre 2011
Nombre conseillers présents	31		
dont : conseillers titulaires	27	Date de l'affichage du procès-verbal	3 novembre 2011
conseillers suppléants	3		

L'an deux mil onze, le vingt sept octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Étaient présents : Mmes-MM. GOSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, , DE LA FOURNIERE Gérard, MABIRE Edouard, MELLET Daniel, Vices-Présidents, BOUSSARD Jean-Luc, OESTEREICH Michel, TOLLEMER Catherine, DESPREZ Thierry, LANGLOIS Alain LE VAST Jean-Claude, BONIAKOS Dimitri, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, CHOLOT Guy, LAIDET Serge, PILLET Denis, LEVEEL Henry, VRAC Eugène, LAUNEY Stéphane, LOZOUET Roger, COLLAS-DUGENETEL Alain, MELLET Christophe, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline, MARGUERIE Jacques, TARDIF Thierry.

Membres suppléants : MM. MABIRE René (suppléant de M. FEUILLY Emile), PULCINELLA Robert (suppléant de BROQUET Patrick), PATRIX Hubert (suppléant de LECAILLON Alain).

Absents excusés : Mmes-MM. BLONDET Renaud, CANDONI Pierre, LE ROUX Pierre, LESAGE Régine, MENDES Thierry, FEUILLY Emile, LECOEUR Raymond, BROQUET Patrick, LECOURT Stéphane, SCELLE Gilbert, POULAIN Jérôme, , D'HULST Francis, FLAMBARD Geneviève, MARTINE Emmanuel LECAILLON Alain, LESEIGNEUR Hélène, FERRIER Christian, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles.

Secrétaire de séance : M. LEVEEL Henri

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2011.

Compte-rendu délégations :

- délégation à M. le Président :
 - o Motorisation de 4 portes du hangar technique de Portbail : société Crawford pour un montant de 5 210.00 € HT
 - o Livraison de repas à l'accueil de loisirs de Portbail : société Resteco pour un montant maximum de 4 235.00 € HT
- Délégation au Bureau communautaire :
 - o Assurances 2012/2014 - société SMACL de Niort
 - lot 1 - protection juridique et responsabilité civile
 - . responsabilité civile : 1 089.95 €
 - . protection fonctionnelle agents et élus : 337.91 €
 - . protection juridique : 545.00 €
 - lot 2 - matériel informatique : 495.24 €
 - lot 3 - dommages aux biens : 2 543.81 €
 - lot 4 - flotte automobile : 18 216.87 €

Modification ordre du jour :

- report point 2 – assujettissement TVA
- ajout point 7 – avenant marché restauration des rivières – lot 2

1.CONTRAT DE TERRITOIRE

- Approbation SIAT : M. le Président présente le calendrier de l'approbation du SIAT :
 - o Réunion de travail du vendredi 21 octobre 2011 : finalisation des orientations stratégiques et de la programmation des projets envisagés à court, moyen et long terme
 - o Conseil communautaire du jeudi 27 octobre 2011 : remise des documents mis à jour – synthèse de l'étude / orientations stratégiques / programmation des projets (par commune : 1 exemplaire papier + 1 version numérique pour diffusion aux conseillers)
 - o Conseil communautaire du jeudi 17 novembre 2011 : validation et approbation de l'étude
- Mise en place nouveau contrat de territoire 2012/2014 : M. le Président expose que le contrat de territoire signé avec le Conseil Général de la Manche prend fin le 31 décembre 2011 et qu'un nouveau contrat de territoire, dit « de deuxième génération », est proposé pour les années 2012 à 2014. Il demande au conseil communautaire d'adopter une délibération de principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, considérant la politique contractuelle du Conseil Général de la Manche, décide de mettre en place un nouveau contrat de territoire.

2. POINT RETIRE

3.ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Lancement consultation travaux d'assainissement collectif La Haye d'Ectot/St Maurice en Cotentin :
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement des achats approuvé par délibération n° 54 du 25 mars 2010,
Vu la délibération n° 91/2011 du 22 septembre 2011 approuvant l'avant-projet des travaux d'assainissement collectif (création de réseaux de collecte et de transfert) à réaliser sur les communes de La Haye d'Ectot et St Maurice en Cotentin, ainsi que le montant estimatif des travaux,
Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le lancement de la procédure de consultation des entreprises, dans le cadre de la procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la consultation des entreprises pour les travaux cités ci-dessus, dans le cadre de la procédure adaptée.

- Modification zonages d'assainissement
M. le Président présente les plans de zonage d'assainissement modifiés. Il propose d'inclure la commune de Sénoville à la révision envisagée sur les communes de St Maurice en Cotentin et la Haye d'Ectot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le Président à lancer la révision des zonages d'assainissement des communes de la Haye d'Ectot, St Maurice en Cotentin et Sénoville,
- d'autoriser M. le Président à lancer la consultation correspondante et à retenir le cabinet d'études,
- d'autoriser M. le Président à lancer la procédure de mise en enquête publique,

- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des enquêtes publiques, à la parfaite exécution de cette révision ainsi qu'à l'engagement et au mandatement des dépenses correspondantes.

4. MARCHE DE FOURNITURE DE COLONNES DE COLLECTE SELECTIVE – ATTRIBUTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la procédure lancée pour cette consultation :

- appel d'offres ouvert autorisé par délibération n° 79 du 07 juillet 2011
- modalités de publicité (date envoi : 23/08/2011)
 1. inscription sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics
 2. insertion presse : BOAMP (25/08/2011), JOUE (27/08/2011)
- date limite de remise des offres : vendredi 14 octobre 2011 à 12 h
- nombre de dossiers retirés : 15 (dont 12 retraits électroniques)
- nombre d'offres reçues dans les délais : 8 (dont 1 dépôt électronique)

Au regard des critères fixés dans le règlement de la consultation et des offres reçues, la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du jeudi 27 octobre 2011, a désigné comme titulaire du marché :

- la Société Normande de Nettoyement (SNN) – SITA SUEZ qui propose d'exécuter le marché de fourniture aux prix de :
 1. Fourniture, transport, déchargement et livraison de colonne destinée à la collecte sélective en apport volontaire des bouteilles et flacons en verre : 1 161.50 € HT par colonne,
 2. Fourniture, transport, déchargement et livraison de colonne destinée à la collecte sélective en apport volontaire des emballages plastiques et métalliques, des papiers-cartons et des journaux-magazines en mélange (monoflux) : 1 161.50 € HT par colonne

Il est aussi demandé de retenir les options suivantes :

- option 1 : insonorisation des colonnes aériennes destinées à la collecte du verre : 143,75 € HT par colonne,
- option 2 : trappe « gros producteurs » : 97,75 € HT par colonne ;
- option 3 : mise en place des colonnes aériennes sur les communes membres de la Communauté de Communes de la Côte des Isles : 34,50 € HT par colonne,
- option 4 : Proposition de reprise pour recyclage du parc de conteneurs existant : sans objet.

M. le Président précise que le marché de fourniture à intervenir est un marché à bons de commande, d'une durée de 4 ans, ne pouvant dépasser 250 colonnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise M. le Président à signer le marché à intervenir avec la société la Société Normande de Nettoyement (SNN SITA SUEZ) d'Alençon aux conditions ci-dessus, ainsi que tout document y afférent,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe – Service « ordures ménagères » pour 2011.

5. BASE NAUTIQUE DE PORTBAIL

a. Avenants prolongation durée marchés de travaux :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,

Vu les délibérations n° 127 du 07 octobre 2010 et n° 142 du 10 novembre 2010 du Conseil Communautaire autorisant M. le Président à signer les marchés de travaux de la base d'activités nautiques à Portbail,

Vu la nécessité de prolonger le délai d'exécution des marchés de travaux susvisés,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 octobre 2011

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à la prolongation du délai d'exécution des marchés de travaux passés pour la réalisation de la base d'activités nautique de Portbail pour une durée d'un mois et 10 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne son accord à la prolongation du délai d'exécution des marchés de travaux de la base d'activités nautiques de Portbail
- autorise M. le Président à signer les avenants correspondants.

b. Avenant : M. le Président présente l'avancement des travaux de construction de la base d'activités nautiques de Portbail et fait part de modifications concernant le lot n° 10, à savoir :

- lot n° 10 – carrelage, faïence – entreprise DIESNIS : plus et moins-values carrelage dans la salle d'équipement nautique, dans le local technique et les douches moniteurs pour un montant en plus-value de 1251.43 € HT. Il précise que la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à cette modification, lors de sa séance du 17 octobre dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne son accord à la modification proposée,
- autorise M. le Président à signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise DIESNIS
- autorise M. le Président à régler les frais correspondants.

6. MISE EN PLACE DISPOSITIF TIPI (TITRES PAYABLES SUR INTERNET)

M. le Président fait savoir que depuis 2010, la Direction Général des Finances Publiques (DGFIP) propose aux collectivités et établissements publics un dispositif d'encaissement de leurs produits locaux (titres ou articles de rôle) par carte bancaire sur Internet. En effet, le télépaiement par carte bancaire sur Internet, dans un environnement sécurisé, répond au besoin des usagers désireux de payer 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sans avoir à se déplacer.

Il précise que le paiement en ligne par carte bancaire donne lieu à la perception d'une commission interbancaire de 0,10 € HT forfaitaire + 0,25% par transaction. Le gestionnaire de télépaiement TIPI - DGFIP est quant à lui gratuit. Ce dispositif pourrait être proposé au 1^{er} janvier 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la procédure de règlement TIPI,
- autorise M. le Président à signer tout document relatif à ce dossier, notamment la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre la collectivité adhérente à TIPI et la Direction Générale des Finances Publiques et le formulaire d'adhésion.

Arrivée de M. Guy Cholot

7. ENTRETIEN DES RIVIERES

a. Convention pour la réalisation de travaux de restauration des cours d'eau avec le Conseil Général : M. le Président présente le projet de convention à passer avec le Conseil Général concernant les modalités d'intervention de la Communauté de Communes sur les parcelles départementales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention à passer avec le Conseil Général de la Manche pour la réalisation des travaux de restauration des cours d'eau sur les parcelles départementales.

- b. Demandes de subvention poste technicien rivière 2012 : M. le Président rappelle que le poste de technicien chargé de l'animation du programme d'aménagement des cours d'eau est subventionné par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil Régional. Il sollicite l'autorisation de déposer les demandes de subventions pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 30 voix pour et 1 voix contre autorise M. le Président à solliciter auprès des organismes partenaires les subventions relatives au poste de technicien rivières pour l'année 2012.

- Avenant marche travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau 2011/2013 – lot n° 2
M. le Président rappelle que le marché concernant les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau et plus particulièrement le lot n° 2 - aménagement d'abreuvoirs, de clôtures, de passerelles a été attribué à l'entreprise Provert. Ce marché comprend une prestation pour la fourniture et la pose d'une passerelle pour animaux de 4 mètres au tarif de 1 350.00 € HT. Or, les besoins sur le terrain nécessitent la mise en place de passerelles de 6 mètres et 8 mètres. Il propose de conclure d'inclure ces deux tarifs dans le bordereau des prix unitaires :
 - passerelle 6 m x 2.5 m, sur 3 poutres semelles béton, plancher bois et garde corps : 1 965.85 € HT
 - passerelle 8 m x 2.5 m, sur 3 poutres semelles béton, plancher bois et garde corps : 2 445.25 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 29 voix pour et 2 abstentions donne son accord à l'avenant n° 1 au marché Provert et autorise M. le Président à signer les documents correspondants.

8. DECISION MODIFICATIVE

M. le Président rappelle que lors du conseil communautaire du 1^{er} juin dernier, une participation de 4 500.00 € a été prévue pour la participation au Syndicat Mixte Manche Numérique au titre de la contribution de fonctionnement 2011 ; il s'avère que le montant à régler est de 4 554.90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide le versement de la somme de 4 554.90 € au Syndicat Mixte Manche Numérique au titre de la contribution de fonctionnement 2011.

9. TARIFS CENTRE MULTIMEDIA

M. le Président rappelle que le Conseil Communautaire a fixé un tarif unique pour les ateliers informatiques organisés dans les centres multimédia à hauteur de 30 € les 6 séances d'1 h 30. Il propose de fixer un tarif unitaire à 5 € la séance d'une même durée.

Par ailleurs, il ajoute avoir été sollicité par une commune pour l'organisation de séances d'initiation informatique à destination de ses agents ; il propose la gratuité de ces séances, dans un cadre professionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

1. fixe un tarif unique à 5 € la séance d'atelier d'1 h 30,
2. décide la gratuité des ateliers d'initiation informatique destinés au personnel des communes de la 3CI, dans le cadre du plan annuel de formation

10. ARBRE DE NOEL 2011

Vu la délibération n° 4 du 18 février 2010 établissant la liste des dépenses à imputer aux articles 6232 « fêtes et cérémonies » et 6257 « réceptions »,

M. le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de voter une somme destinée aux enfants du personnel communautaire nés entre 2011 et 1999 inclus, pour l'achat d'un cadeau de Noël. Ce montant est fixé à 30 € par enfant.

M. le Président propose qu'un montant supplémentaire soit prévu pour l'organisation d'une séance de cinéma destinée au personnel et à leurs familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une participation de 30 € par enfant nés entre 2011 et 1999 inclus pour l'arbre de Noël 2011,
- donne son accord à l'organisation d'une séance de cinéma à cette occasion,
- autorise M. le Président à régler les dépenses correspondantes.

11. QUESTIONS DIVERSES

- Commission départementale de Coopération Intercommunale – Information

M. le Président indique qu'actuellement 3 secteurs ont une intention de restructuration, à savoir :

- l'élargissement autour de Carentan avec l'entrée du Canton de Ste Mère Eglise (la commune de la Haye du Puits voudrait les rejoindre) ;
- le rapprochement entre les collectivités de Valognes et Bricquebec ;
- le souhait de la Saire à rejoindre la CUC.

La volonté des élus est de poursuivre les réflexions sur l'organisation du Cotentin dans les 10 ans à venir. Un approfondissement des études concernant la CUC et les cantons périphériques jusqu'à la Côte des Isles doit être réalisé. M. le Préfet ayant laissé la Communauté de Communes de la Côte des Isles dans l'état, celle-ci doit être partie prenante. M. Jean-Luc Boussard soulignant les propos tenus par MM. Cazeneuve et Valentin lors de la réunion du 20 octobre dernier quant à la modestie du Cotentin au regard du département et de la région rappelle l'invitation faite à la Communauté de Communes de la Côte des Isles par M. Valentin de rejoindre l'entité de Bricquebec et pourquoi pas les Pieux.

M. le Président rappelle que la date butoir pour l'adoption du Schéma Départemental de Coopération est toujours fixée au 31 décembre 2011. Afin que le projet actuel, déterminé par le Préfet, ne puisse être appliqué, un avenant doit être rédigé le 28 novembre prochain. En fonction des informations et/ou décisions sur ce projet d'avenant, M. le Président indique que cette question pourrait être mise à l'ordre du jour du conseil communautaire du 17 novembre prochain.

Concernant la prochaine réunion en sous-préfecture du 10 novembre prochain réunissant une centaine d'élus, M. Henri Levéel souhaite l'instauration une réunion préparatoire.

- M. le Président rappelle qu'une note concernant le transfert pouvoirs de police au 1er décembre 2011 est disponible sur table.
- Calendrier :
 - Commission espace rural : jeudi 03/11 – 20 h 30
 - Présentation schéma départemental des transports : mercredi 16/11 à 10 h
M. Dieudonné Renaux, Conseiller Général, souhaite la présence d'un représentant de chaque commune du territoire à cette réunion.
 - Conseil communautaire du 17/11 – validation du SIAT
 - Bureau communautaire : mercredi 30/11 – 18h
 - Conseil communautaire : 08/12 – 20 h 30
 - Vœux 2012 : vendredi 13 janvier 2012 – 18 h

La séance est levée à 22 h 30